



**VICE-RECTORAT  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION**  
*en charge du numérique*

## **Rapport du Jury ADMISSIBILITE**

**Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur  
ou de professeur des écoles  
maître formateur (CAFIPEMF)**

**Polynésie française - Session 2021**

## Présentation générale

---

Le présent examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur a pour objectif de développer les compétences des formateurs en Polynésie française.

Cette certification vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur. Au cours de la première année, le candidat se déclare et prépare **l'épreuve d'admissibilité**. Au cours de la seconde année, il se constitue une expertise en se préparant **aux épreuves d'admission**.

Conformément à l'article 2 de la convention décennale entre l'Etat et la Polynésie française relative à l'éducation, pour la collation et la délivrance des titres et diplômes nationaux qu'il revient à l'État d'assurer, le vice-recteur, représentant du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports constitue les jurys d'examen et en convoque les membres après avoir informé le ministre en charge de l'éducation de la Polynésie française.

Conformément à l'article 4 de la convention citée supra, la Polynésie française est en charge de l'organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance des titres et diplômes nationaux.

## Textes de référence

---

- *Arrêté du 20/07/2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;*
- *Circulaire n°2015-109 du 21/07/2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;*
- *Arrêté 24623-2020 VR/DEC du 21 septembre 2020 fixant les modalités d'organisation de la session d'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ouverte au titre de la session 2021.*

**Remarque** : le caractère archipélagique de la Polynésie française, eu égard aux difficultés de transport entre les îles et au fait que les candidats concernés doivent prendre en charge leur billet aller-retour, mériterait que les jurys puissent entendre les candidats par voie numérique, en visioconférence, afin de faciliter l'organisation de cette certification.

## Admissibilité

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury. Le candidat s'appuie sur un dossier qui comprend un rapport d'activité (5 pages maximum, hors annexes) et les rapports d'inspection. L'entretien prend la forme d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

### Données statistiques

11 candidats se sont inscrits à l'admissibilité, 6 ont été déclarés admissibles.

Candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	2	9	11
Admissibles	1	5	6
Ajournés	1	4	5
Admissibles/Présents	50%	55%	54%

Spécialités	Nombre de candidats	Admissibles	Ajournés
Langues vivantes étrangères	1	1	0
Enseignement et numérique	3	1	2
Enseignement en maternelle	1	1	0
EPS	1	0	1
Sans spécialité	5	3	2
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

### Composition du jury

Compte tenu du contexte de crise sanitaire de la COVID 19, au vu de l'effectif réduit de candidats et afin de faciliter l'organisation de l'épreuve d'admissibilité, il a été décidé que tous les candidats seraient entendus par un jury unique.

Le jury, présidé par le vice-recteur ou par son représentant, est composé de :

- un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré
- un conseiller pédagogique
- un maître formateur
- un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

Composition :

- Christian MORHAIN - IA IPR EVS - Président
- Bruno LE ROUX – IEN
- Ruth MANEA, CPAIEN
- Rauana SANNE BROTHERRSON – PEMF

### Epreuve d'admissibilité

---

Cette première épreuve a pour objectif de sélectionner les candidats qui, en s'appuyant sur une expérience pédagogique confirmée, se sont engagés dans une démarche les conduisant vers les missions de formateur. Les candidats doivent donc rendre lisibles leur expertise pédagogique ainsi que leur degré d'appropriation du référentiel du formateur.

Concernant cette session 2021, les candidats qui se sont présentés sont plutôt bien préparés et bien au fait des modalités de l'épreuve et des attentes du jury.

Pour autant, il est essentiel que les candidats et les équipes pédagogiques qui les préparent, prennent connaissance des rapports de jury des sessions précédentes, afin de bien cerner les attendus de cet examen professionnel.

## **Rapport d'activité**

---

Le rapport d'activité doit permettre d'apprécier, la capacité des candidats à se présenter en dégagant les lignes de force de leur parcours, leur capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, leur implication dans des projets éducatifs, leur intérêt pour la formation.

### **Bilan**

La majorité des rapports d'activité des candidats montre une réflexion relativement bien structurée et une organisation qui permet de rendre lisible les parcours professionnels des candidats même si cela reste perfectible dans la forme comme sur le fond. Ainsi, aucun dossier ne s'est véritablement détaché en terme de qualité rédactionnelle ou de réflexion didactique et pédagogique.

**La qualité rédactionnelle** du rapport d'activité se doit d'être irréprochable, structurée, concise dans un niveau de langage adéquat. Cela était majoritairement le cas, mais quelques dossiers ont montré des faiblesses étonnantes : des tournures maladroites, un lexique inapproprié, des fautes d'orthographe.

Quelques dossiers présentaient une **analyse distanciée du vécu professionnel**, en appui sur des exemples bien choisis et bien exploités dans une mise en perspective vers les missions du formateur.

En revanche, comme lors de la session précédente, certains dossiers sont restés centrés sur la seule expérience vécue dont le fil descriptif peinait à faire émerger les points forts du parcours. Cette centration excessive obère toute tentative d'analyse et de problématisation vers les compétences du formateur. **Le rapport ne peut, en aucun cas, être un catalogue d'actions ou d'activités**, ni une compilation de documents. Il s'agit bien pour le candidat de procéder à **une analyse réflexive sur son parcours**.

**L'argumentation** reste le point faible d'une majorité des dossiers et **une conclusion** qui conforte, sans justification, le projet du candidat à devenir formateur ne convainc finalement que lui-même.

Par ailleurs, le référencement restreint uniquement aux textes métropolitains sans prendre en compte le contexte réglementaire du Pays dessert les candidats.

Enfin, la multiplication des annexes, non organisées, non exploitées explicitement à l'écrit comme à l'oral, ne plaide pas en faveur de l'esprit d'analyse et de synthèse que l'on attend d'un formateur potentiel. Définitivement, les lettres de recommandations n'éclairent en rien l'analyse du jury et produisent même un effet contraire désagréable d'orientation du regard jury. Elles sont à bannir.

## Recommandations

Le jury conseille aux candidats de **bien cibler les qualités professionnelles** pour les développer et les argumenter lors de la présentation et de l'entretien, dans une dynamique de mise en perspective vers les compétences du formateur.

Les candidats gagneront à sélectionner rigoureusement les annexes qui doivent éclairer le propos du dossier. Elles doivent être référencées et contextualisées, voire mises en lien numériquement, afin d'éviter au jury une recherche fastidieuse et/ou infructueuse.

Le jury indique que la présentation **d'une expérience de formation doit être analysée et problématisée** en prenant en compte la diversité des publics où le candidat privilégiera une vision systémique de cycle ou de parcours de l'élève. Les spécificités du territoire doivent être explicitement prises compte.

Enfin, **la conclusion doit synthétiser le propos** du dossier et mettre le candidat en perspective vers les missions du formateur.

## Entretien

---

L'entretien (exposé et échange avec le jury) doit permettre d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels, sa capacité d'analyse sur ses propres pratiques, son investissement dans le projet d'école, sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école.

Il s'agit pour les candidats d'exprimer leurs potentialités en se projetant vers la fonction de formateur. Il n'est pas attendu une expression exhaustive d'expériences ou de réflexions en lien avec le référentiel de compétences du formateur mais bien d'en montrer un degré raisonnable d'appropriation.

## Exposé

### Bilan

Les candidats ont globalement bien respecté les contraintes de l'exposé même si certains ne sont pas allés au bout des 15 minutes qui leur étaient imparties ou n'ont pas eu le temps de conclure.

La posture des candidats doit être en adéquation avec la situation de communication : le registre de voix doit être audible sans être véhément. Les candidats ont favorablement touché le jury quand le propos était bien structuré, annoncé par un plan respecté, présenté posément et conclu de façon concise.

Au-delà de la bonne gestion de ce temps de présentation de 15 minutes, afin de bien en tirer parti, **les candidats doivent les exploiter intégralement.**

Toutefois, le stress bien compréhensible de l'épreuve ne doit pas empêcher les candidats de s'engager dans une présentation dynamique en appui sur un support numérique allant à l'essentiel. Il est à noter qu'une maîtrise maladroite ou non préparée pénalise les candidats dans la fluidité du propos et l'exposé des idées. Ainsi, la lecture non distanciée d'un texte préparé à l'avance ne peut convaincre le jury sur les capacités des candidats à communiquer.

## Recommandations

Le jury recommande aux candidats de **canaliser leur émotion** en s'appuyant sur un plan structuré et dynamique.

Si les notes sont autorisées, les candidats doivent savoir s'en détacher afin de rendre leur propos fluide. L'exposé doit être préparé et les candidats doivent s'entraîner à respecter le temps imparti.

**Le support numérique doit être maîtrisé** et ne doit pas constituer un frein à la fluidité de l'exposé. **Le jury signale, à ce titre, que l'installation de ce support fait partie des 15 minutes allouées aux candidats pour leur présentation.**

Enfin, les candidats doivent mettre à profit la totalité des 15 minutes à leur disposition et la présentation ne doit pas se restreindre à reprendre les éléments contenus dans le dossier mais proposer des compléments de réflexion.

## Echange avec le jury

### Bilan

Le jury indique que, dans l'ensemble, comme lors de la session précédente, les candidats ont su faire preuve de motivation et de connaissances structurées, dans les domaines didactique et pédagogique. Toutefois, ces connaissances doivent être intégrées et référencées. Une présentation superficielle ne peut que desservir les candidats.

Les candidats qui ont su faire preuve d'écoute afin d'entrer dans un échange constructif avec le jury en acceptant les points de vue contradictoires ou les prolongements vers d'autres champs que ceux exposés, l'ont favorablement touché. **La maîtrise des connaissances didactiques et pédagogiques est indispensable, doit être clairement référencée, et ne doit pas se restreindre à ce que les candidats exposent.**

Les réponses des candidats évitant d'éluder les questions du jury, leur ont permis de rendre lisible une réflexion personnelle et professionnelle structurée.

A contrario, les évitements systématiques aux questionnements du jury, les propos généraux non illustrés par des exemples concrets, les déclarations d'intention non argumentées vers la fonction de formateur, desservent les candidats.

Les candidats peinant à se détacher d'une pratique, même experte, ou ne montrant pas de capacité à l'analyser et à en problématiser les enjeux, ont eu du mal à se projeter dans la fonction de formateur et ne peuvent convaincre le jury.

Certains échanges, laborieux malgré les sollicitations explicites et bienveillantes du jury, ont révélé des fragilités dans la maîtrise des aspects didactiques et pédagogiques des fondamentaux des programmes et de réelles difficultés à appréhender la fonction de formateur.

## Recommandations

Le jury conseille aux candidats de **s'assurer de la maîtrise des éléments développés** leur permettant un échange approfondi.

Afin d'**entrer dans un dialogue constructif**, en cas de doute, la reformulation de la question est possible. Les réponses doivent être étayées par des exemples simples et pertinents attestant d'**une maîtrise didactique et pédagogique**. La qualité de la communication, claire et fluide, doit être en rapport avec la posture professionnelle attendue d'un formateur. Dans la

construction de leurs réponses, ils doivent **être systématiquement dans une posture de formateur** se détachant de la pratique de classe.

Pour les candidats ayant choisi une option, l'**ouverture vers la polyvalence du professeur des écoles et du formateur** doit permettre au jury de prendre la mesure d'un ressourcement didactique et pédagogique adapté.


Par ailleurs, les candidats doivent avoir **un minimum de connaissance sur le cadre institutionnel** et plus particulièrement sur le contexte territorial de la Polynésie française qui a compétence en matière de politique éducative. **La Charte de l'Éducation doit constituer un incontournable** dont les candidats doivent montrer connaissance et maîtrise.

L'inspecteur d'académie  
Etablissements et vie scolaire  
Président du jury



**Christian MORHAIN**

L'inspecteur de l'éducation nationale  
Vice-président du jury



**Bruno LE ROUX**